

Épidémie de rougeole

Info prévention
avril 2018



LA VACCINATION POUR STOPPER LA TRANSMISSION

Plusieurs foyers d'épidémie de rougeole ont été signalés en France depuis le début de l'année et ce nombre augmente, faisant craindre une épidémie de grande ampleur. Dans notre région, le nombre de personnes malade de la rougeole double chaque année. Cette situation témoigne d'une circulation de plus en plus importante du virus en raison d'une couverture vaccinale insuffisante.

Comment vous en protéger ?

Il n'existe pas de traitement spécifique de la rougeole : la vaccination est le seul moyen efficace de vous protéger. La vaccination est complète après 2 doses d'un vaccin contre la rougeole.

C'est pourquoi, compte-tenu de la situation en cours et de son évolution, il paraît opportun de vérifier :

- la vaccination de votre(vos) enfant(s) ;
- votre propre vaccination si vous êtes né(e) après 1980 ou quel que soit votre âge si vous travaillez au contact de personnes vulnérables (professionnels de la petite enfance ou de santé) si vous n'avez jamais eu la rougeole.

En cas de doutes ou questions, adressez-vous à votre médecin traitant.

Quels sont les symptômes & quand apparaissent-ils ?



Les premiers symptômes apparaissent une dizaine de jours en moyenne après un contact avec une personne infectée : fièvre, toux, nez qui coule, yeux rouges.

Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage avant de s'étendre sur le reste du corps.



Que faire si vous/votre enfant tombez malade ?

La rougeole est une maladie grave en particulier chez le jeune enfant et l'adulte non vaccinés. Elle peut donner des complications respiratoires et neurologiques sévères pouvant être à l'origine de séquelles irréversibles voire de décès.

Vous/votre enfant pouvez transmettre la maladie dès les premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. La rougeole doit conduire systématiquement à un arrêt de travail / une éviction scolaire pendant toute cette période.

En cas de maladie, il est demandé d'avertir votre employeur / l'école, de rester à domicile, de porter un masque en cas de sortie et d'informer les professionnels de santé de votre arrivée en cas de consultation médicale pour mettre en place des mesures adaptées en particulier en salle d'attente.

ATTENTION ! URGENT !

La rougeole est une maladie virale parmi les plus contagieuses : 1 malade peut infecter jusqu'à 20 personnes. C'est une maladie potentiellement grave entraînant des hospitalisations avec séquelles voire des décès.
→ Face à la progression de l'épidémie de rougeole, la vaccination reste la meilleure arme.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LA VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE :

www.vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/rougeole-la-vaccination-est-la-meilleure-protection